

Publié le Mardi et le Vendredi.
PAR LA CIE D'IMPRIMERIE RICHELIEU
BUREAUX: 17, Rue GEORGE, SOREL.
porté à domicile, en ville.—Prix de l'abonnement
Par la poste, 22 par an pour la Canada et le
Etats-Unis, 21 par six mois, 10.50 par trois
mois, payable d'avance.
ÉDITION HEBDOMADAIRE 21 PAR AN.
Impressions de toutes sortes exécutées avec soin et
promptitude.—À DES PRIX RAISONNABLES.—Blancs di-
vers, etc., en vente.
J. A. CHENEVERT, Gérant.

Le Sorelois

ANNONCES—TOISÉES SUR BREVIER.

10 centimes par ligne, première insertion, 5 centimes cha-
que insertion subséquente. Contre espèces
pour annonces à long terme, avis et réclames.

AGENTS À L'ÉTRANGER.—M. H. Malher, 22
Rue Richer, à Paris, (France); M. Geo. P. Rowell &
Co, 10, Spruce Street, New-York.

6me Année.

SOREL, VENDREDI, LE 13 MARS, 1885.

No. 95.

Changement !!

LE 15 MARS, C. O. Paradis

Déménagera dans le beau grand magasin de M. BEAULIEU.
Ce magasin est en face du marché, tout près de notre magasin ac-
tuel.
D'ici au 15 Mars, nous vendons toutes nos marchandises au prix
contant; car on va recevoir un stock complètement nouveau pour nos-
tre grand magasin.
Venez voir nos prix.
Venez acheter du coton et du shirting au prix contant.

En Face du Marché,---Sorel,
A l'Enseigne des GROS CISEAUX.
C. O. PARADIS.
6 Février 1885.

GROCERIES, LIQUEURS.

La soussignée a l'honneur d'informer le
public qu'il tient constamment un assorti-
ment complet de

VINS, et LIQUEURS de toutes sortes.
des meilleures qualités.
BISCUITS, CRACKERS de toutes sortes.
BONBONS, AMENDES, Etc., Etc.

Groceries Epicerie assorties.

La soussignée tient maintenant un bon
assortiment de

FERRONNERIES, HUILE, PEINTURES, VITRES, Etc., Etc.
Une visite est respectueusement sollici-
tée

FRANÇOIS GÉLINAS
Sorel, 13 Dec. 1883.

Association Mutuelle de
Prevoyance du
Canada.

Incorporée d'après les Statuts conso-
lés du Canada, Ch. 71 et ses amen-
dements.

Bureau Principal: 162 Rue St-Jacques Montréal, P. Q.

Directeur honoraire.
L'hon. T. J. J. Loranger, ancien
juge et commandeur de l'ordre de Pie
IX.

DIRECTEURS :

A. L. de Martigny, Ecr. caissier de
la banque Jacques-Cartier, président.
Hon. L. Ragotzke, Ch. C. V. Sec.-Prés.
M. Ben. Globensky, C. R.

M. L. H. Masse, M. P., Président
du Conseil d'Agriculture de la Province
Québec.
M. John L. Cassidy, négociant;
M. J. McEstry, marchand;
M. M. Babcock, manufacturier;
M. W. W. Ogden, M. D., Toronto;
M. Arthur Gagnon, Trésorier;
M. John Hopper;
M. J. J. Guéhin, M. D., Directeur
Médical;

Hon. A. Lacoste, C. R., sénateur;
M. F. J. Bisillon, Ecr. B. C. L., Sec.-Leg.
M. John Hopper, gérant.
M. G. C. St. Julien, Assistant-Secré-
taire.

Agent à Sorel

M. A. P. VANASSE, AVOCAT,
No. 17, Rue George.

Cette association est, de toutes les
compagnies d'assurance sur la vie, celle
qui offre le plus d'avantages et dont les
obligations sont les plus faciles.

Elle émet des polices depuis \$1,000 à
\$5,000 à toute personne d'habitudes
régulières et de bonne réputation, de
puis l'âge de 18 jusqu'à 60 ans inclu-
sivement, pourvu qu'elle ait subi l'é-
preuve d'une visite médicale satisfai-
sante, et qu'elle n'exerce point un état
ou une profession qui mette sa vie en
danger.

C'est l'association qui convient sur-
tout aux membres du clergé et des pro-
fessions libérales, ainsi qu'aux négociants
et aux cultivateurs.

Les personnes des deux sexes sont
également admises.

Pour plus amples informations s'a-
dresser à
M. A. P. VANASSE, AVOCAT,
SOREL.

Secrétaire de l'association pour le
district de Richelieu.
Sorel, 5 Décembre 1884.—a.

FEUILLETON

No. 16.

LES MILLIONS DU BANDIT OU Le Crime de la Rue d'Artois.

IX

(Suite.)

—Je vous demande pardon, fit
Thérèse tout à fait montée, si le
baron prétend que la nièce de cette
vieille diablesse doit vous épouser,
c'est qu'il a une raison de me ca-
cher le nom du véritable futur, et
le véritable futur doit être lui-mé-
me.

—Je ne sais jusqu'à quel point
votre conclusion est exacte, mais
vous pouvez être assurée, madame,
que je ne me marierai point avec
cette jeune fille, et elle cent mil-
lions de dot et des espérances en
rapport avec cet honorable pécule.

—Je vous remercie, monsieur,
et fasse le ciel que je me sois trompé,
dit la Malvignac exaspérée.

—Je l'espère avec vous, mada-
me. Mais, j'y pense, vous pourriez
peut-être me donner à votre tour
un renseignement que je cherche

en vain, dans Paris depuis quel-
ques temps déjà. Puisque vous êtes in-
tensément liée avec le baron, vous
sauriez peut-être me répondre: je
voudrais savoir si M. de Mainz con-
naît dans Paris un individu que je
vous nommerai tout à l'heure,

et au cas où il le connaît, je se-
rais bien content d'apprendre où il
demeure.

—Parlez, monsieur, quel est le
nom de cet homme?

—Johan Muller, répondit très
brusquement Perdrigeard.

A ces mots Thérèse réellement
surprise n'eut pas assez de saug-
froid pour réprimer un tressaillem-
ent et l'ancien terrassier quelque
naïf qu'il fût eut l'esprit de s'en
apercevoir.

—Je crois, madame, dit-il, que
j'ai en la main heureuse en m'a-
dressant à vous, car, ou je me trompe
d'une façon extraordinaire, ou
vous connaissez Johan Muller.

—A vrai dire, monsieur, je ne le
connais pas personnellement, répon-
dit Thérèse, mais je sais que M.
de Mainz entretient avec lui des
relations dont je ne pourrais vous
dire la nature.

—Oh! peu importe. Pourvu que
vous sachiez me dire où on le trou-
ve et ce qu'il fait.

—Je suis forcé d'avouer, répon-
dit la Malvignac, que je ne sais ni
l'un ni l'autre. Mais nous pouvons
nous entendre tout de même, reprit
Thérèse, dont les yeux brillaient
d'un feu sombre, haineux, presque
sauvage.

—A quelle condition? interro-
gea Perdrigeard, qui commençait à
juger son interlocutrice.

—Sans condition? riposta la
chanteuse avec un sourire énigmati-
que. Ne craignez rien, je vais
faire tous mes efforts pour savoir
l'adresse de Muller par le baron
lui-même, et si je suis assez heu-
reux pour réussir, je vous en avi-
serai dès le lendemain. Dès que
je serai en mesure de vous montrer
Muller, je viendrais chez vous en-
tre neuf et dix heures du matin.

—Je vous attendrai, maname,
fit Perdrigeard en s'inclinant de-
vant Thérèse, qui se retirait.

Dès qu'elle fut partie, l'ancien
terrassier fit cette réflexion:
—Voilà, certes, une méchante
femme. Mais que m'importe, si
elle m'aide à découvrir le brigand
que je cherche. Quant au baron,
je crois qu'il aura tard d'épouser la
jeune personne.

Perdrigeard parlait fort bien, car le
baron avait tort, mais cela ne l'em-
pêchait pas d'aller de l'avant. De-
puis la fameuse soirée où il avait
été si brillant, Michel de Mainz
avait continué à enlever Mme de
Sébazac et Clotilde de Renteria, sa

nièce. Ces dames ne pouvaient plus
se passer de l'aimable financier, et
presque tous les soirs, au lieu d'aller
au cercle, comme il le disait à Thé-
rèse, le baron se rendait, plein de
feu chez Mme de Sébazac, à moins
que la ministre ne fut au spec-
tacle. Dans ce cas, le chevalier de
la veille se montrait dans sa loge,
l'accablait de compliments et déclai-
rait à la jeune personne qu'il n'exis-
tait au monde aucune femme digne
de lui être comparée. Clotilde, avec
sa sottise et sa vanité, trouvait que
le baron représentait la fine fleur
de la galanterie et de la distinction,
de la bonne grâce et de toutes les
qualités. Bientôt il n'y eut plus au
monde de gentilhomme qui méritât
d'être cité avant lui; si bien que la
jeune fille en devint éperdument
amoureuse et parla la première de
l'épouser.

Comment Thérèse s'aperçut-elle
de la trahison de son associé, on ne
l'a jamais su au juste. Mais on
pense que cela vient de Mme Car-
ressat. La brave femme ne lui mit
la puce à l'oreille, bien entendu,
qu'à son corps défendant et sans se
douter de ce qu'elle faisait, mais
enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara
enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

enfin on lui attribua cette révéla-
tion qui devait avoir de si grandes
conséquences. Mme Carressat, qui
se troubla visiblement et déclara

à la vieille folle, mais dans la soi-
rée, quand les deux femmes furent
seules, elle ne put retenir de dire
à Thérèse avec l'intention de lui
faire plaisir:

—Sachez-vous, ma chère, que le
baron a tout à fait conquis Mme
de Sébazac!

—Vraiment! madame, répliqua
Thérèse.

—Elle en est folle.

—Je suppose, pourtant, que ce
n'est pas une folie d'amour, dit la
Malvignac avec son ton naturel-
lement raide.

—Oh! non, bien entendu.

Quand on a le bonheur de vous
connaître, il faudrait être abandon-
né du ciel pour ne pas vous aimer
toujours. Le baron a trop d'ap-
prit pour ne pas comprendre cela.

—Est-ce que Michel va souvent
faire visite à Mme de Sébazac?

—Je ne sais pas, répondit la ba-
ronne hôte, qui craignait déjà
d'en avoir trop dit.

—Est-ce que cette vieille femme
n'a pas une nièce? interrogea Thé-
rèse sans y mettre de malice.

A cette question, Mme Carressat
se troubla visiblement et déclara
qu'elle n'avait pas entendu parler
de la jeune fille, qu'elle ne savait
rien, et balbutia tellement, que,
sans en rien laisser paraître, la
chanteuse en conçut quelque vague
souci. Le soir même, quand de
Mainz entra, de l'air d'un homme
qui vient de s'ennuyer au cercle,
Thérèse l'accueillit avec la même
bonne grâce qu'à l'ordinaire, mais
quand ils furent seuls, elle demanda
négligemment au baron s'il avait
vu Mme de Sébazac depuis long-
temps.

—Pourquoi me demandez-vous
cela, chère amie?

—Pour rien, pour savoir. Il me
semble qu'après ce que vous avez
fait pour elle il serait maladroit de
vous tenir trop à l'écart.

—Oui, oui; mais ne craignez
rien. Je ne perds pas de vue cette
excellente dame, qui nous sera, je
crois, d'un bon secours quand le
moment sera venu. Le jour où
nous émettrons avec Durand, les
actions des Houilles de Nonka-Hi-
va, j'irai la mettre dans nos inter-
rêts, et elle nous donnera, je vous
assure, un fort coup d'épaulement
pour la formation du conseil.

—Je parie, reprit Thérèse, que
vous ne l'avez pas visitée depuis le
duel.

—Si, une fois, lorsqu'elle a don-
né son bal.

—Oui, mais depuis?

—Ah! depuis, j'ai eu autre chose
à faire, dit étonnement le baron.

Thérèse parla d'autre chose et les
deux associés passèrent l'un et l'autre
une nuit excellente. Mais dès le
lendemain, la Malvignac qui n'é-
tait pas tranquille se mit à espion-
ner le baron. Tout d'abord elle alla
chez ceux qui pouvaient l'éclairer
et les interrogea plus ou moins
adroitement. Partout où l'on con-
naissait la situation, on lui répon-
dit évasivement. Mais elle finit
par rencontrer quelqu'un qui n'a-
vait pas de ménagements à garder
et qui se moquait de ce que pou-
vaient dire le baron ou Thérèse.
Celui-là, qui d'ailleurs en savait un
peu moins long que les autres peu-
être, celui-là commença par révé-
ler à "la grande artiste" que Mi-
chel se montrait fort souvent avec
les dames de Sébazac et qu'il pa-
raissait extrêmement assidu auprès
de Clotilde.

Du reste, ajouta-t-il, on prétend
que le fameux duel avec Perdrige-
ard a eu pour point de départ
Mlle de Renteria elle-même, et non
point la vieille veuve de l'ancien
ministre, comme certains journaux
mal informés ont cru devoir de le
raconter.

—Il voudrait donc épouser cette
jeune fille.

—En général, madame, quand
une demoiselle est laide, il n'est
pas d'usage qu'on en fasse sa mal-
tresse si elle est riche. Or, Mlle
de Renteria possède en toute pro-
priété plus d'un millions. Un dé-
classé comme de Mainz doit donc
avoir l'intention formelle de faire
une fin. Sans cela, il ne perdrait

pas son temps auprès de ces deux
macaque.

Thérèse ne jugea pas à propos
d'en entendre davantage. Le len-
demain, elle se rendit chez Perdrige-
ard et s'informa, comme on l'a
vu. Mais la réponse de l'ancien
terrassier ne vint apporter aucune
lumière nouvelle dans la nuit où
marchait la Malvignac. Il y avait
plusieurs points éclaircis, et, entre
autres, deux principaux: le baron
faisait sa cour à Clotilde, et pou-
tant ce n'était pas pour elle qu'il
s'était battu. Un supplément
d'enquête était nécessaire. Thérèse
continua tranquillement à recueillir
des renseignements. Elle mettait
à cette besogne, qui l'occupait beau-
coup, une méthode et un sang-froid
effrayants. Une femme si maigre,
une comédienne aux lèvres si min-
ces, aux yeux si percants, au nez
si rigide était à redouter, comme
l'avait si judicieusement pensé Per-
drigeard.

—Ah! le baron va me lâcher! pen-
sait elle, ah! ce drôle qui est arri-
vé ici inconnu et vu, cet être qui
n'avait ni sou, ni porte-monnaie, ni
poche quand j'ai ramassé un jour
dans ma voiture s'était mis en tête
de planter la Thérèse Malvignac
pour épouser une grue idiote et
riche. Eh bien! non cent fois non,
mille millions de fois non, il n'en
sera pas ainsi. Je ne sais pas en-
core s'il me trompe vraiment. Mais
qui vient de s'ennuyer au cercle,
Thérèse l'accueillit avec la même
bonne grâce qu'à l'ordinaire, mais
quand ils furent seuls, elle demanda
négligemment au baron s'il avait
vu Mme de Sébazac depuis long-
temps.

—Pourquoi me demandez-vous
cela, chère amie?

—Pour rien, pour savoir. Il me
semble qu'après ce que vous avez
fait pour elle il serait maladroit de
vous tenir trop à l'écart.

—Oui, oui; mais ne craignez
rien. Je ne perds pas de vue cette
excellente dame, qui nous sera, je
crois, d'un bon secours quand le
moment sera venu. Le jour où
nous émettrons avec Durand, les
actions des Houilles de Nonka-Hi-
va, j'irai la mettre dans nos inter-
rêts, et elle nous donnera, je vous
assure, un fort coup d'épaulement
pour la formation du conseil.

—Je parie, reprit Thérèse, que
vous ne l'avez pas visitée depuis le
duel.

—Si, une fois, lorsqu'elle a don-
né son bal.

—Oui, mais depuis?

—Ah! depuis, j'ai eu autre chose
à faire, dit étonnement le baron.

Thérèse parla d'autre chose et les
deux associés passèrent l'un et l'autre
une nuit excellente. Mais dès le
lendemain, la Malvignac qui n'é-
tait pas tranquille se mit à espion-
ner le baron. Tout d'abord elle alla
chez ceux qui pouvaient l'éclairer
et les interrogea plus ou moins
adroitement. Partout où l'on con-
naissait la situation, on lui répon-
dit évasivement. Mais elle finit
par rencontrer quelqu'un qui n'a-
vait pas de ménagements à garder
et qui se moquait de ce que pou-
vaient dire le baron ou Thérèse.
Celui-là, qui d'ailleurs en savait un
peu moins long que les autres peu-
être, celui-là commença par révé-
ler à "la grande artiste" que Mi-
chel se montrait fort souvent avec
les dames de Sébazac et qu'il pa-
raissait extrêmement assidu auprès
de Clotilde.

Du reste, ajouta-t-il, on prétend
que le fameux duel avec Perdrige-
ard a eu pour point de départ
Mlle de Renteria elle-même, et non
point la vieille veuve de l'ancien
ministre, comme certains journaux
mal informés ont cru devoir de le
raconter.

—Il voudrait donc épouser cette
jeune fille.

—En général, madame, quand
une demoiselle est laide, il n'est
pas d'usage qu'on en fasse sa mal-
tresse si elle est riche. Or, Mlle
de Renteria possède en toute pro-
priété plus d'un millions. Un dé-
classé comme de Mainz doit donc
avoir l'intention formelle de faire
une fin. Sans cela, il ne perdrait

pas son temps auprès de ces deux
macaque.

Thérèse ne jugea pas à propos
d'en entendre davantage. Le len-
demain, elle se rendit chez Perdrige-
ard et s'informa, comme on l'a
vu. Mais la réponse de l'ancien
terrassier ne vint apporter aucune
lumière nouvelle dans la nuit où
marchait la Malvignac. Il y avait
plusieurs points éclaircis, et, entre
autres, deux principaux: le baron
faisait sa cour à Clotilde, et pou-
tant ce n'était pas pour elle qu'il
s'était battu. Un supplément
d'enquête était nécessaire. Thérèse
continua tranquillement à recueillir
des renseignements. Elle mettait
à cette besogne, qui l'occupait beau-
coup, une méthode et un sang-froid
effrayants. Une femme si maigre,
une comédienne aux lèvres si min-
ces, aux yeux si percants, au nez
si rigide était à redouter, comme
l'avait si judicieusement pensé Per-
drigeard.

—Ah! le baron va me lâcher! pen-
sait elle, ah! ce drôle qui est arri-
vé ici inconnu et vu, cet être qui
n'avait ni sou, ni porte-monnaie, ni
poche quand j'ai ramassé un jour
dans ma voiture s'était mis en tête
de planter la Thérèse Malvignac
pour épouser une grue idiote et
riche. Eh bien! non cent fois non,
mille millions de fois non, il n'en
sera pas ainsi. Je ne sais pas en-
core s'il me trompe vraiment. Mais
qui vient de s'ennuyer au cercle,
Thérèse l'accueillit avec la même
bonne grâce qu'à l'ordinaire, mais
quand ils furent seuls, elle demanda
négligemment au baron s'il avait
vu Mme de Sébazac depuis long-
temps.

—Pourquoi me demandez-vous
cela, chère amie?

—Pour rien, pour savoir. Il me
semble qu'après ce que vous avez
fait pour elle il serait maladroit de
vous tenir trop à l'écart.

—Oui, oui; mais ne craignez
rien. Je ne perds pas de vue cette
excellente dame, qui nous sera, je
crois, d'un bon secours quand le
moment sera venu. Le jour où
nous émettrons avec Durand, les
actions des Houilles de Nonka-Hi-
va, j'irai la mettre dans nos inter-
rêts, et elle nous donnera, je vous
assure, un fort coup d'épaulement
pour la formation du conseil.

—Je parie, reprit Thérèse, que
vous ne l'avez pas visitée depuis le
duel.

—Si, une fois, lorsqu'elle a don-
né son bal.

—Oui, mais depuis?

—Ah! depuis, j'ai eu autre chose
à faire, dit étonnement le baron.

Thérèse parla d'autre chose et les
deux associés passèrent l'un et l'autre
une nuit excellente. Mais dès le
lendemain, la Malvignac qui n'é-
tait pas tranquille se mit à espion-
ner le baron. Tout d'abord elle alla
chez ceux qui pouvaient l'éclairer
et les interrogea plus ou moins
adroitement. Partout où l'on con-
naissait la situation, on lui répon-
dit évasivement. Mais elle finit
par rencontrer quelqu'un qui n'a-
vait pas de ménagements à garder
et qui se moquait de ce que pou-
vaient dire

LE SORELOIS

Prix d'abonnement au "SORELOIS"

3 fois par semaine, \$2.00 par an. 1 fois par semaine, \$1.00 par an.

Les abonnements de l'année sont strictement payables à la fin des premiers 6 mois.

Toutes les personnes qui auront des comptes ouverts pour imprimés ou annonces au "Sorelois" devront régler tous les 3 mois.

Choses de la Ville et du District

De retour.—M. L. H. Duguay, de Labaie, est de retour d'Egypte.

Nicolet.—La ville de Nicolet aura sous peu un hôpital pour les pauvres de la ville et de la paroisse, sous la direction des sœurs grises.

Personnel.—L'honorable M. J. A. Dorion était en cette ville mercredi, pour affaires concernant le conseil de comté, qui a tenu une assemblée ce jour là.

Naissance.—Samedi dernier, madame P. Comtois, de St-Barthélemy, a mis au monde son 22ème enfant. Madame Comtois est âgée de 42 ans, et elle est encore une des plus belles femmes de St-Barthélemy. Nos félicitations.

Le Moulin Rouge.—Comme on le verra par le programme que nous publions ailleurs, c'est le 25 du courant que nous entendrons les amateurs dans ce grand drame qui sera représenté au profit du couvent de Sorel. Inutile pour nous de recommander l'encouragement à cette oeuvre. Ça ira de soi.

Tous les amateurs sont priés de se rendre ce soir à l'exercice.

Comté de Berthier.—L'Assemblée générale du conseil municipal du comté de Berthier, tenue le onze mars courant, M. Évangéliste Beaussoliel, maire de la paroisse de St Gabriel de Brandon, a été nommé préfet du comté, et le Dr Siméon Martineau, maire de Lavallée, et Jérôme Conlombe, maire de St Norbert, délégués du comté.

M. A. Demers, continue d'occuper la charge de secrétaire-trésorier.

Conférence.—Il y aura le mardi 24 février, dans la salle de l'hôtel de ville de Berthier, une conférence par M. C. E. B. Hewitt, B. A. du St Peter's College, de Cambridge, avec exposition de vues et de tableaux, à la lanterne magique.

Cette conférence traitera d'astronomie, et commencera à 8 hrs P. M. Le billet d'admission coûtera 25 cents.

On s'attend à une salle comble.

Collège commercial de Sorel.—Nous des premiers de chaque classe pour la semaine qui vient de finir.

4ème classe.—N. Dufault, Ste Victoire;

3ème classe.—Horace Beauchemin, Sorel;

2ème classe.—Ph. Dupré, St Robert.

1ère classe.—N. Franceur, Holyoke, Mass;

Classe anglaise extra.—George Allard, Manchester, (N. H.)

Résignation.—L'honorable M. J. A. Dorion, vu ses nombreuses occupations, s'étant démis des fonctions de secrétaire du conseil de comté de Richelieu, charge qu'il occupait depuis 26 ans, M. J. Racine a été nommé secrétaire et M. W. L. M. Désy, comme assistant secrétaire.

A la même séance M. Pierre Massé, maire de St Robert, a été élu préfet du comté, en remplacement de M. François Paul, qui a offert sa résignation.

Fausse rumeur.—Certains rumeurs circulent au sujet de l'Association mutuelle de Prévoyance du Canada, qui sont de nature à faire croire que cette association est en banqueroute ou qu'elle est sur le point de l'être. Or il n'en est rien. Tout le tapage que l'on fait ne se rapporte qu'aux conditions et aux termes d'engagement, par l'association, de quelques employés.

Membres de cette association voudront donc se mettre en garde contre tous les canécans inventés par les ennemis de l'association en question.

Accident.—On nous écrit de St-Cuthbert:

Un pénible accident est arrivé ici lundi après-midi. Un jeune homme de 17 ans, Adélar Morelle, seul soutien de sa mère, s'est horriblement brûlé dans une des cuves de la tannerie de M. William Mayer. Son frère, employé à la tannerie, à la vue du péril que courait la victime de l'accident, vint à son secours; il faillit lui-même être entraîné avec son frère Adélar, n'eût été la présence d'esprit de M. J. Bte Thibault, qui se trouvait là, et qui les tira tous les deux de la cuve, dont l'eau était alors en ébullition. Le jeune Adélar, extrêmement ébouillanté, est mort quelques heures après l'accident, muni des secours de la religion.

Cour de circuit.—La cour de circuit, sous la présidence de l'honorable juge Gill siège actuellement. Elle siégera aussi probablement demain.

Contestation d'élection.—La cause en invalidation de l'élection du conseiller Paul, de St Bonaventure d'Upton a duré trois jours, lundi, mardi et mercredi alors qu'elle a été prise, à 7 hrs P. m. en délibéré.—M. J. B. Brousseau occupait pour la poursuite, et MM. L. Ethier, Frs Lefebvre et A. P. Vanasse, pour la défense.

Aviz.—Les personnes qui sont entettées au soussigné pour imprimés, annonces ou abonnements au "Sorelois", jusqu'au 23 février dernier, sont priées de vouloir bien payer dans le courant du présent mois.

Les comptes seront envoyés ces jours-ci, et les personnes qui ne pourront pas payer tout de suite en argent voudront bien signer le BILLET ou le bon qui leur sera adressé et nous le renvoyer par la maille.

Dans la ville notre agent collecteur passera à domicile pour régler ces comptes.

J. A. CHÉNEVERT, Sorel, 5 mars 1885.

Habit d'hiver.—N'oubliez pas d'aller chez Arthur Paradis & Cie, marchands-tailleurs, si vous désirez avoir un bel habillement d'hiver bien fait, et à bon marché.

M. Paradis se charge de la coupe des manteaux pour dames.

Sorel, le 28 novembre 1884.—

Nous prions nos amis de la campagne, et principalement nos agents, de vouloir bien nous faire tenir toutes les nouvelles qui seront de nature à intéresser. Qu'on nous donne les noms, les faits, les dates, et nous nous chargerons du reste.

Cette estresse inutile qu'on ressent ici que l'imparité du sang. La Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

L'onguent d'Holloway est un curatif certain pour les maux de jambes, vieilles blessures, douleurs, ulcères, etc.

En vente chez tous les pharmaciens. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

Les Pilaies d'Holloway purifient le sang et ont une action des plus puissantes sur l'Foie, l'Estomac, les Reins et les Intestins.

En vente chez tous les pharmaciens. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

On remarquera que les seuls pays moins taxés que le Canada sont la Russie, le Brésil, la Norvège, la Grèce, la Suède, la Turquie, la Suisse, le Japon et la Perse.

Si nous tenons compte de la valeur d'un jour de travail ici, on constatera qu'en réalité leur taxe même n'est pas moindre que celle du Canada. (Hear & Hear) Ils n'ont pas nos avantages compensateurs. (Appl.) Messieurs, je ne vois pas dans ce document rien qui appuie l'opinion de l'un des membres de cette Chambre exprimée en d'autres lieux disant que nos impôts approchent ceux des pays les plus lourdement taxés. Prenez les colonies australiennes, nous n'avons pas le quart de leurs taxes; prenez les nations européennes, leurs lourds impôts sont créés pour le maintien de leurs armées, tandis que chez nous notre petite taxe n'a pour objet que le développement d'un grand pays, l'établissement d'un système de canaux et de voies ferrées qui ne peuvent être que difficilement surpassés dans n'importe quel pays du monde. (Applaudissements.)

Messieurs, si je dis vrai et si les faits que je cite sont corrects, et même si nous nous pas regretter qu'un honorable membre, occupant une position distinguée en cette chambre, ait pu dire les malheureuses choses, dites pour nous faire du tort à l'étranger, auxquelles j'ai fait allusion. (Applaudissements.)

A présent, je veux passer à un autre sujet et vous soumettre,

UN ESTIMÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES pour l'année courante. L'an dernier, j'estimais que le revenu provenant des douanes serait de \$20,000,000, l'estimé amendé est de \$19,500,000.

Les revenus des douanes diminuant à cause de la diminution de la valeur des articles importés au Canada. De plus, il n'y a pas de doute, que l'essor que nous fabriquons ont donné au développement de leurs industries.

est été, les prix étant trop bas. Il raffraiera le sucre des Indes, 67 raffinerias de sucre de betteraves sur 450 ont été fermées en France durant ces derniers temps. En Allemagne c'est la même chose.

Il est rumeur, dit le Mercury, que le gouverneur général a reçu une dépêche de Sa Majesté, l'autorisant à lever cinq régiments en Canada pour le service impérial.

Une grande assemblée publique a eu lieu à Trois-Rivières, jeudi soir, pour prendre en considération la question du terminus du chemin de fer du Pacifique. On s'est prononcé carrément en faveur de tout ce que demande Québec.

Des résolutions ont été adoptées et seront adressées aux représentants du district de Trois-Rivières, aux communes.

ÉTRANGE HISTOIRE.—Une histoire des plus étranges circule actuellement à Montréal et est racontée par des prêtres dans nos collèges dit le Monde.

C'est qu'il y a douze jours un homme d'Aceton-Vale, étant à battre du grain dans un grange, aurait blasphémé, et, sur les remontrances, des personnes présentes, se serait écrié: "S'il y a un Dieu qu'il ne punisse!"

Au même instant, il aurait été frappé de paralysie et cloué sur place, la main étendue dans la position qu'il avait en mettant du grain dans la machine.

On prétend qu'il est littéralement cloué sur place, qu'on ne peut le remuer et qu'il faut le recouvrir de couvertures de laine pour l'empêcher de geler.

Il vit encore mais ne mange pas. On dit que Mgr Fabre devait se rendre sur les lieux.

BUDGET FEDERAL.

(Suite.)

Maintenant, on peut dire que le fonds d'amortissement ne doit pas être inclus dans un tel calcul. C'est pourquoi je vais faire le calcul sans compter le fonds d'amortissement.

La dépense en Canada, sans compter le fonds d'amortissement, est de \$4.84 par tête; la dépense nécessaire aux États-Unis, sans compter le fonds d'amortissement, est de \$4.97. Ajoutez à cela \$1.29 par tête d'impôt particulier de chaque Etat et la taxe nécessaire pour tous les États-Unis, sans parler du fonds d'amortissement, et vous aurez \$5.27 aux États-Unis contre \$4.84 au Canada. (Applaudissements.)

Je puis de plus dans le document que j'ai devant moi le revenu probable des États-Unis pour 1885-86. En comptant tout, il sera de \$307,000,000, et si on en retranche le surplus probable et la réserve pour le fonds d'amortissement, c'est-à-dire, \$54,050,000, il sera de \$252,950,000 qu'il faudra réaliser par impôts. Ce calcul est basé sur la supposition que la taxe sera de \$1.80 par tête; ajoutez-y \$1.29 par tête d'Etat, et la taxe totale est de \$5.78 par tête, taxe nécessaire probable du Canada pour l'année fiscale 1885-86, sans compter le fonds d'amortissement et basé sur une population de 4,860,000, est de \$4.75 par tête, contre \$5.78 aux États-Unis. (Applaudissements.)

Maintenant, quant à la question que nous allons bientôt être au nombre des nations les plus taxées, j'ai à répondre par des chiffres. J'ai ici un état des revenus par tête de différents pays et leur dépenses pour l'année 1881-82.

Table with 3 columns: Pays, Revenu par tête, Dépenses par tête. Rows include Queensland, Nouvelle-Galles du Sud, Australie occidentale, Nouvelle-Zélande, Victoria, Tasmanie, France, Grande-Bretagne, Prusse, Autres États allemands, Pays-Bas, Italie, Belgique, Espagne, États-Unis, Canada, Empire russe, Danemark, Norvège, Grèce, Suède, Suisse, Japon, Perse.

On remarquera que les seuls pays moins taxés que le Canada sont la Russie, le Brésil, la Norvège, la Grèce, la Suède, la Turquie, la Suisse, le Japon et la Perse.

Si nous tenons compte de la valeur d'un jour de travail ici, on constatera qu'en réalité leur taxe même n'est pas moindre que celle du Canada. (Hear & Hear) Ils n'ont pas nos avantages compensateurs. (Appl.) Messieurs, je ne vois pas dans ce document rien qui appuie l'opinion de l'un des membres de cette Chambre exprimée en d'autres lieux disant que nos impôts approchent ceux des pays les plus lourdement taxés. Prenez les colonies australiennes, nous n'avons pas le quart de leurs taxes; prenez les nations européennes, leurs lourds impôts sont créés pour le maintien de leurs armées, tandis que chez nous notre petite taxe n'a pour objet que le développement d'un grand pays, l'établissement d'un système de canaux et de voies ferrées qui ne peuvent être que difficilement surpassés dans n'importe quel pays du monde. (Applaudissements.)

Messieurs, si je dis vrai et si les faits que je cite sont corrects, et même si nous nous pas regretter qu'un honorable membre, occupant une position distinguée en cette chambre, ait pu dire les malheureuses choses, dites pour nous faire du tort à l'étranger, auxquelles j'ai fait allusion. (Applaudissements.)

A présent, je veux passer à un autre sujet et vous soumettre,

UN ESTIMÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES pour l'année courante. L'an dernier, j'estimais que le revenu provenant des douanes serait de \$20,000,000, l'estimé amendé est de \$19,500,000.

GRAND DEMENAGEMENT POUR LA DERNIERE FOIS.

M. J. B. A. Falardeau

tout en remerciant ses pratiques et le public en général de leur bon encouragement, à le plaisir de leur annoncer qu'il déménagera son stock de marchandises sèches

VERS LE 15 D'AVRIL,

dans son magasin maintenant occupé par M. J. O. Boucher, épicer, porte voisine de M. Lunan. D'ici à ce temps, il vendra ses marchandises à sacrifices afin de pouvoir entrer dans son nouvel établissement un stock tout à fait nouveau.

Ses Tweeds, Etoffes à Robes, Cachemires, Soies, Velours et Cotonnades de toutes sortes sont magnifiques et seront vendus à de grands sacrifices. A chacun d'en profiter.

J. B. A. Falardeau, Sorel, 9 Mars 1885.

tries a réduit jusqu'à un certain point les importations, et par suite les revenus. Malgré que la baisse pour les premiers six mois ait été d'un demi-million, je ne crois pas que cette baisse continue à cause de l'augmentation des droits sur les Indiennes et vu que le blé a repris son cours sur le marché et a baissé les affaires.

LES EFFETS DE L'ACTE SCOTT. Parlons maintenant de l'exercice. On estime que le revenu de ce département sera de \$5,400,000. S'il y avait produit une baisse on devra peut-être attribuer à l'action de certains comtés d'Ontario qui ont réduit l'usage des liqueurs et par suite les droits à percevoir.

Mais on saura très bien que le gouvernement se prépare à se rattraper sur autre chose des pertes occasionnées l'an dernier et cette année sur les liqueurs spiritueux. Le revenu probable des postes est de \$1,900,000, chemins de fer et canaux, \$5,000,000, diminution d'intérêts \$1,900,000, de diverses sources, \$5,000,000, comme il a été estimé à la dernière session, et enfin le revenu de la dernière année de la province est de \$500,000 au lieu de \$1,900,000, ce qui fait en tout \$3,900,000. La dépense probable était de \$32,550,000, laissant un

SURPLUS de \$150,000 pour l'année courante. (Applaudissements.)

J'espère que les honorables membres de l'opposition, qui se plaignaient que nous taxions le peuple sans nécessité, puisque nous avions un surplus, vont nous féliciter à présent que pour l'année nous faisons marcher de front les dépenses avec les revenus.

LES DERNIERS EMPRENTS. Avant de passer à l'année prochaine, je dois vous dire un mot de l'emprunt négocié l'été dernier et des emprunts subséquents, s'élevant en tout à \$35,000,000. On trouvera bon que je fasse connaître l'emploi de cet argent.

Depuis le 1er mars dernier, nous avons payé à Ouderdock, pour en acompte de la construction du chemin de fer du Pacifique, \$3,375,575. Nous avons payé à la compagnie du Pacifique \$5,386,418, acompte de la dette; \$19,459,000, acompte de prêt; \$9,991,056, pour le rachat de la dette; en tout \$35,216,547.

Valait l'emploi que nous avons fait de l'argent obtenu, soit sur débentures, soit sur emprunts temporaires, remboursables à six, huit ou douze mois, depuis le 1er mars dernier.

Je crois qu'il est bon de dire quelque chose sur nos propositions de suivre relativement à la dette flottante de 5 pour cent.

Je ne suis pas en mesure de dire définitivement ce que va faire le gouvernement; mais nous considérons comme certain, et l'on peut se baser sur ce fait que nous offrirons aux prêteurs à 5 pour cent un prêt hypothécaire en sept ou dix ans, pour le rachat des débentures à 5 pour cent, à un taux qui pourra le mieux convenir aux intérêts du Canada et de manière à engager les prêteurs à faire cet échange.

Le gouvernement caresse ce projet, parce que nous espérons que, en 1891, ou peu après, alors que le Pacifique sera complété et sera devenu une entreprise payante, des arrangements seront négociés qui feront cesser l'hypothèque et nous feront toucher notre argent et, si nous prenons des débentures à longue échéance, il nous faudrait aller sur les marchés et y acheter à des prix élevés. On suggère alors que nous nous devrions par les billets du gouvernement donner une extension de six ou douze mois aux emprunts, afin que le gouvernement ne soit pas forcé d'aller sur les marchés, cette année, sans pour le rachat des vingt-cinq millions à 5 pour cent, qui deviendront dans le jour prochain. Des estimations de l'année courante, je passe maintenant à celles de

L'ANNÉE PROCHAINE. Le gouvernement compte qu'il recevra l'année prochaine de la douane 10,500,000 piastres, de l'exercice 5,200,000 piastres, des postes 1,950,000 piastres, des chemins de fer et canaux 3,000,000 piastres, en intérêt 1,950,000 piastres, divers 900,000 piastres et les terres du Nord-Ouest 700,000 piastres.

Ce revenu, diminué d'une dépense totale de 31,757,032 laissera un surplus de 1,242,968 piastres. Les estimés supplémentaires pourront réduire ce surplus à 700,000 piastres, or si tel est le cas, l'impôt nécessaire pour l'année prochaine sera de 744,060,000 piastres, ce qui, pour une population de 4,800,000, formera exactement \$5 par tête.

L'intérêt net à payer en 1885-86 sera 7,500,000 piastres soit 1.561 piastre par tête, c'est-à-dire 12 de plus qu'on payait en 1878 depuis laquelle époque 66,000,000 piastres auront été consacrés à l'achèvement du Pacifique Canadien, à l'intercolonial, au canal et autres travaux publics comptant au capital. M'est avis que c'est là un état satisfaisant. Quand on considère la merveilleuse rapidité à laquelle a été construite le chemin de fer Pacifique Canadien. Il faut attendre à un accroissement de la dette, et en voyant que l'accroissement par tête n'est que d'un centin et trois quarts, je crois que tout le monde reconnaîtra que les avantages

DEMENAGEMENT. J. A. Germain, MARCHAND, DEVANT DEMENAGER LE 15 Avril prochain

dans le magasin maintenant occupé par M. J. B. A. FALARDEAU

VERS LE 15 D'AVRIL,

dans son magasin maintenant occupé par M. J. O. Boucher, épicer, porte voisine de M. Lunan. D'ici à ce temps, il vendra ses marchandises à sacrifices afin de pouvoir entrer dans son nouvel établissement un stock tout à fait nouveau.

Ses Tweeds, Etoffes à Robes, Cachemires, Soies, Velours et Cotonnades de toutes sortes sont magnifiques et seront vendus à de grands sacrifices. A chacun d'en profiter.

J. B. A. Falardeau, Sorel, 9 Mars 1885.

tries a réduit jusqu'à un certain point les importations, et par suite les revenus. Malgré que la baisse pour les premiers six mois ait été d'un demi-million, je ne crois pas que cette baisse continue à cause de l'augmentation des droits sur les Indiennes et vu que le blé a repris son cours sur le marché et a baissé les affaires.

LES EFFETS DE L'ACTE SCOTT. Parlons maintenant de l'exercice. On estime que le revenu de ce département sera de \$5,400,000. S'il y avait produit une baisse on devra peut-être attribuer à l'action de certains comtés d'Ontario qui ont réduit l'usage des liqueurs et par suite les droits à percevoir.

Mais on saura très bien que le gouvernement se prépare à se rattraper sur autre chose des pertes occasionnées l'an dernier et cette année sur les liqueurs spiritueux. Le revenu probable des postes est de \$1,900,000, chemins de fer et canaux, \$5,000,000, diminution d'intérêts \$1,900,000, de diverses sources, \$5,000,000, comme il a été estimé à la dernière session, et enfin le revenu de la dernière année de la province est de \$500,000 au lieu de \$1,900,000, ce qui fait en tout \$3,900,000. La dépense probable était de \$32,550,000, laissant un

SURPLUS de \$150,000 pour l'année courante. (Applaudissements.)

J'espère que les honorables membres de l'opposition, qui se plaignaient que nous taxions le peuple sans nécessité, puisque nous avions un surplus, vont nous féliciter à présent que pour l'année nous faisons marcher de front les dépenses avec les revenus.

LES DERNIERS EMPRENTS. Avant de passer à l'année prochaine, je dois vous dire un mot de l'emprunt négocié l'été dernier et des emprunts subséquents, s'élevant en tout à \$35,000,000. On trouvera bon que je fasse connaître l'emploi de cet argent.

Depuis le 1er mars dernier, nous avons payé à Ouderdock, pour en acompte de la construction du chemin de fer du Pacifique, \$3,375,575. Nous avons payé à la compagnie du Pacifique \$5,386,418, acompte de la dette; \$19,459,000, acompte de prêt; \$9,991,056, pour le rachat de la dette; en tout \$35,216,547.

Valait l'emploi que nous avons fait de l'argent obtenu, soit sur débentures, soit sur emprunts temporaires, remboursables à six, huit ou douze mois, depuis le 1er mars dernier.

Je crois qu'il est bon de dire quelque chose sur nos propositions de suivre relativement à la dette flottante de 5 pour cent.

Je ne suis pas en mesure de dire définitivement ce que va faire le gouvernement; mais nous considérons comme certain, et l'on peut se baser sur ce fait que nous offrirons aux prêteurs à 5 pour cent un prêt hypothécaire en sept ou dix ans, pour le rachat des débentures à 5 pour cent, à un taux qui pourra le mieux convenir aux intérêts du Canada et de manière à engager les prêteurs à faire cet échange.

Le gouvernement caresse ce projet, parce que nous espérons que, en 1891, ou peu après, alors que le Pacifique sera complété et sera devenu une entreprise payante, des arrangements seront négociés qui feront cesser l'hypothèque et nous feront toucher notre argent et, si nous prenons des débentures à longue échéance, il nous faudrait aller sur les marchés et y acheter à des prix élevés. On suggère alors que nous nous devrions par les billets du gouvernement donner une extension de six ou douze mois aux emprunts, afin que le gouvernement ne soit pas forcé d'aller sur les marchés, cette année, sans pour le rachat des vingt-cinq millions à 5 pour cent, qui deviendront dans le jour prochain. Des estimations de l'année courante, je passe maintenant à celles de

L'ANNÉE PROCHAINE. Le gouvernement compte qu'il recevra l'année prochaine de la douane 10,500,000 piastres, de l'exercice 5,200,000 piastres, des postes 1,950,000 piastres, des chemins de fer et canaux 3,000,000 piastres, en intérêt 1,950,000 piastres, divers 900,000 piastres et les terres du Nord-Ouest 700,000 piastres.

Ce revenu, diminué d'une dépense totale de 31,757,032 laissera un surplus de 1,242,968 piastres. Les estimés supplémentaires pourront réduire ce surplus à 700,000 piastres, or si tel est le cas, l'impôt nécessaire pour l'année prochaine sera de 744,060,000 piastres, ce qui, pour une population de 4,800,000, formera exactement \$5 par tête.

L'intérêt net à payer en 1885-86 sera 7,500,000 piastres soit 1.561 piastre par tête, c'est-à-dire 12 de plus qu'on payait en 1878 depuis laquelle époque 66,000,000 piastres auront été consacrés à l'achèvement du Pacifique Canadien, à l'intercolonial, au canal et autres travaux publics comptant au capital. M'est avis que c'est là un état satisfaisant. Quand on considère la merveilleuse rapidité à laquelle a été construite le chemin de fer Pacifique Canadien. Il faut attendre à un accroissement de la dette, et en voyant que l'accroissement par tête n'est que d'un centin et trois quarts, je crois que tout le monde reconnaîtra que les avantages

Chemin de Fer Intercolonial. 1600 Arrangements d'Hiver 1885

A partir du LUNDI, 1er DECEMBRE, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit:

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS Pour Halifax et St. Jean, à 8.00 A. M. Pour la Rivière du Loup, à 11.25 A. M. Pour la Rivière du Loup, à 5.25 P. M. LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS De la Rivière du Loup, à 5.18 A. M. De Halifax et St. Jean, à 7.10 P. M.

Les billets peuvent être obtenus, ainsi que les informations concernant la route, le fret et les taxes de passage de P. LAVERGÈRE, 49, rue Dalhousie, Québec, D. POTTINGER, Surintendant en chef, 30 Janvier 1885.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE G. HARDY, 26, Rue Augusta, 26.

M. Hardy a le plaisir d'annoncer qu'il possède le plus bel assortiment d'objets pour les fêtes, et que ses parents qui aiment à faire des cadeaux à leurs enfants trouveront à son magasin tous les articles de fantaisie qui méritent le bon goût et l'adolescence.

Grande Nouveautés. M. Hardy vient de recevoir un magnifique assortiment d'articles de Paris. Parmi ces nouvelles marchandises, M. Hardy possède une riche collection de Livres de Prières et d'Histoires magnifiquement reliés.

NOEL ET LE JOUR DE L'AN. Le tout à des prix réduits. Gustave Hardy, 26, Rue Augusta, en Face du Marché Sorel, 16 Déc. 1884.

MAGASIN A LOUER. Le magnifique magasin maintenant occupé par Mme Gobeil, comme modiste, dans le bloc Morasse. Ce magasin, qui est dans une belle place pour le commerce est très bien fait. Il y a un beau logement pour une famille aisée. Ce magasin peut très bien faire pour n'importe quel commerce.

Louis Morasse, Sorel, 10 fév. 1885.—juin.

Aux navigateurs. Au magasin de M. Cy Mongeon, place du marché, on trouvera de la magnifique toile du pays, pour voiles de chalands, et une grande quantité de coton à voiles, à très bon marché.

Jardinier demande. On demande pour aller demeurer à Varennes, un bon jardinier, qui pourrait en même temps prendre soin de plusieurs chevaux et voitures. On paiera de bons gages. S'adresser à J. A. CHÉNEVERT, Sorel, ou à L. H. MASSUE, M. P., Ottawa, Sorel, 6 mars 1885.

Boutique de Ferblanterie et de Plombier. Cette boutique on se charge de tous ouvrages en ferblanterie, Toile de toutes sortes, Plombages, ouvrages en cuivre, pose de tuyaux à gaz et à l'eau, etc. On se charge aussi de contraindre les maisons en Ferblanterie en Toile, de la pose de baigns, water-closets, de la confection de dalles, dallots, etc.

Des ouvriers de premier choix, venant de Montréal, sont employés à cet établissement, et les prix sont très modérés. Cette boutique s'trouve actuellement en face de la fonderie de M. P. Lavoie, mais dans quelque semaine elle sera transportée à la porte voisine.

Dans le Bloc Durocher, No 34, Rue AUGUSTA, vis-à-vis du magasin des Diles Lavoie. Une visite est respectueusement sollicitée. DANIEL YVES GAGNON, Sorel, 29 Avril 1884.—fin.

MAGASINS A LOUER

M. J. Morgan annonce aux gens d'affaires que dans la nouvelle bâtisse qu'il vient d'achever à l'angle de New York, et de la rue de la Cour, il a un magasin très bien situé pour faire place à son stock nouveau qu'il vient de recevoir prochainement. Tous les articles de détail sont au bas de 15 et 25 pour 100.

Profitez de ces réductions et faites de bonnes affaires tout en économisant votre argent.

J. A. GERMAIN, Sorel, 23 Février 1885.

Expérience du Reverend FREDERICK WILDS. M. J. A. Germain, missionnaire pour la ville de New York, et de la paroisse de St. Jean, a écrit un livre sur la Salsepareille d'Ayer, qui est un excellent remède pour purifier le sang. J'en prends trois fois par jour, et j'en ai fait mon remède habituel. Ce remède est très efficace pour purifier le sang, et j'en prends trois fois par jour, et j'en ai fait mon remède habituel. Ce remède est très efficace pour purifier le sang, et j'en prends trois fois par jour, et j'en ai fait mon remède habituel.

A LOUER. Deux magasins, rue Augusta, actuellement occupés, l'un par M. J. R. Vanasse, sellier, et l'autre par Dame veuve Doherty. Possession au 1er mai. S'adresser à JULES CHEVALIER, Sorel, 17 Février 1885.

